

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat David Raedler et consorts au nom des vert.e.s vaudois.e.s – Savoir citer Goethe est nécessaire, mais pouvoir discuter avec nos voisins l'est tout autant : pour une stratégie concrète d'apprentissage du suisse-allemand (23_POS_14)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 19 septembre 2025 dans la salle du Bicentenaire, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Etaient présent-e-s : Mme Sylvie Pittet Blanchette, présidente et rapporteuse ainsi que Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Vincent Bonvin, Carine Carvalho, John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Jacques-André Haury, Laure Jatton, Marc Vuilleumier (remplace Vincent Keller), Marc Morandi, Alette Rey Marion.

M. Frédéric Borloz, chef du Département de la formation (DEF) était accompagné de MM. Cédric Blanc, directeur général de la DGEO et Raphaël Gerber, directeur général adjoint en charge des PPLS (psychologies, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire). Pour le secrétariat de la commission était présent Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de Département relève l'intérêt d'avoir pu présenter par ce rapport les actions déjà entreprises, dont certaines avaient été évoquées lors de précédentes séances de la Commission ou en débat au plénum. Ce rapport a permis d'entrer davantage dans le détail, de renforcer certaines mesures et de clarifier le périmètre de responsabilité du Canton, confirmé à la fois par les relations entretenues avec les cantons suisses-allemaniques et par les échanges menés dans les conférences suisses et romandes. Il a en outre rappelé les faits suivants :

- Même si une large part de la population utilise le suisse allemand dans la vie professionnelle, les contrats de travail et les documents officiels demeurent rédigés en allemand standard. De nombreuses personnes travaillent en Suisse alémanique sans connaître le dialecte, mais avec de bonnes bases d'allemand, et cela suffit généralement. L'objectif premier du système scolaire doit donc être de fournir une formation solide en allemand standard, qui constitue une condition préalable pour ensuite progresser vers le suisse allemand.
- Les élèves ne sont néanmoins pas laissés sans préparation : une sensibilisation au suisse allemand existe déjà, et ceux qui le souhaitent peuvent suivre des cours complémentaires, y compris à l'université. L'offre pourrait être élargie si la demande le justifiait. La multiplication des échanges linguistiques est par ailleurs considérée comme un levier essentiel, que ce soit à l'école obligatoire, au post-obligatoire ou dans la formation professionnelle.
- Le directeur général de l'enseignement obligatoire a confirmé que le suisse allemand fait partie intégrante de la culture et de l'identité du pays et doit, à ce titre, être porté à la connaissance des élèves, mais il a exclu d'en faire une branche obligatoire, en raison de la surcharge de la grille horaire notamment. La stratégie actuelle repose donc sur deux piliers : les échanges linguistiques et la sensibilisation par les moyens d'enseignement. La 12e année linguistique permet déjà aux élèves

d'entendre le Hochdeutsch en classe et le suisse allemand dans la vie quotidienne. Enfin, les nouveaux moyens d'enseignement d'allemand rédigés par la CIP intégreront une ouverture aux dialectes et au plurilinguisme suisse, notamment par des séquences audios permettant de comparer le Hochdeutsch et le dialecte, par exemple. Le suisse allemand n'est donc pas minimisé, mais intégré dans une approche de sensibilisation et de préparation progressive.

- Le chef de Département a confirmé que la décision avait été prise de produire des moyens d'enseignement « maison », afin d'intégrer les spécificités suisses, y compris le dialecte alémanique et le romanche, et de ne plus dépendre de supports étrangers.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant remercie pour le rapport mais indique qu'il ne le juge pas satisfaisant. Il rappelle d'abord l'importance du suisse allemand, langue pratiquée sur environ 63 % du marché du travail national. Si l'allemand standard reste indispensable, notamment dans le cadre fédéral, la réalité est que la majorité des échanges professionnels et informels se déroulent en suisse allemand, y compris à Berne dès que l'on sort du registre strictement officiel.

Il souligne que le postulat n'avait pas pour but d'imposer l'apprentissage généralisé du suisse allemand, mais bien de définir une *stratégie* en la matière. Or, la réponse se limite surtout aux échanges linguistiques, qu'il juge essentiels mais insuffisants. En effet, sans préparation ni bases en suisse allemand, les élèves envoyés en immersion se retrouvent rapidement démunis face à une langue qu'ils n'ont jamais abordée.

Il regrette aussi que le rapport mette l'accent sur la « responsabilité individuelle » des élèves et des familles, alors que beaucoup ne disposent pas des connaissances ni des réseaux nécessaires pour organiser de tels apprentissages ou échanges. À ses yeux, l'école doit accompagner davantage ces démarches.

Enfin, il insiste sur la dimension nationale et professionnelle de l'enjeu : comprendre le suisse allemand permet non seulement de renforcer la cohésion du pays, mais aussi d'accéder à la majeure partie du marché du travail suisse. Dès lors, il estime dommage qu'aucune stratégie concrète n'ait été présentée et rappelle que telle était précisément la demande du postulat.

4. DISCUSSION GENERALE

Arguments pour une place plus visible du suisse allemand

Un commissaire conteste l'idée avancée dans le rapport selon laquelle la difficulté de choisir une variante de dialecte constituait un obstacle majeur : s'il semble évident que le « walliser » ne serait pas retenu, des méthodes « généralistes » existent déjà et sont proposées notamment par des instituts privés. L'école publique pourrait s'en inspirer, par exemple en offrant un enseignement facultatif. À défaut de viser la maîtrise active, un minimum d'entraînement à la compréhension orale du suisse allemand pourrait être introduit dans le cursus.

Une commissaire a confirmé cette orientation, soulignant l'importance de « se faire l'oreille » et de comparer le Hochdeutsch et le dialecte. Elle a rapporté son expérience personnelle à l'ETH Zurich, où les cours étaient en allemand standard mais de nombreux exercices se faisaient en dialecte, ce qui l'a contrainte à acquérir rapidement une compréhension du zurichois. Elle a plaidé pour que les nouveaux manuels intègrent cette dimension, en présentant les variantes suisses et en recourant à des supports audios et numériques.

Familles d'accueil et échanges linguistiques

Une commissaire a rappelé la difficulté rencontrée par certains élèves du secondaire II à trouver une famille d'accueil, faute de réseau en Suisse alémanique, ce qui les dissuade de participer aux échanges. Elle a proposé la création d'une base de données recensant les familles prêtes à accueillir. Le directeur général de l'enseignement obligatoire a répondu qu'une telle plateforme existe déjà via l'agence Movetia, partenaire des échanges, même si son actualisation récente n'a pas été vérifiée. Un commissaire a ajouté avoir déposé un postulat sur ce sujet quelques mois auparavant.

Immersion et formation professionnelle

Une autre commissaire a mis en avant le rôle que pourraient jouer les employeurs dans l'accueil de stagiaires, en particulier dans la formation professionnelle. Elle a cité l'exemple de son équipe, qui reçoit ponctuellement des jeunes grâce aux liens personnels d'une collaboratrice suisse-alémanique. Le chef de Département a

confirmé que le Canton cherchait à relancer les échanges en formation professionnelle, autrefois fréquents mais ensuite abandonnés. Il a cependant relevé les difficultés pratiques liées à la recherche de logements et aux ressources nécessaires pour encadrer ces séjours.

EOLE (éducation et ouverture aux langues patrimoniales)

A la présidente qui demande des précisions sur le moyen *EOLE*, qu'elle pensait encore utilisé au cycle initial, le directeur général de l'enseignement obligatoire répond qu'il s'agit bien d'une initiation qui existe encore dans certains établissements, mais qu'elle n'est pas utilisée de manière uniforme et n'est plus considérée comme un moyen officiel. En complément, le Département nous confirme que *EOLE* est toujours utilisé dans les classes d'accueil. Cette méthode est également promue par la HEP, lors des formations FLS (français langue seconde). Le site *EOLE* est toujours fonctionnel : <https://eole.irdp.ch/eole/index.html>. *EOLE* est également disponible sur le Portail pédagogique de la DGEO pour tout le corps enseignant.

4. LECTURE POINT PAR POINT DU RAPPORT

Point 2.2 Sensibilisation

La présidente demande des précisions sur le programme plus, destiné à élargir l'accès aux cours de suisse allemand en collaboration avec les centres de jeunesse. Le chef de Département explique qu'il s'agit d'un renforcement des cours déjà existants à l'Université, dont le déploiement dépendra de la demande. En complément, le Département indique qu'il s'agit de promouvoir des activités extra-scolaires auxquelles les élèves peuvent s'inscrire, comme par exemple :

Il existe le cours « Le suisse allemand...c'est pas sorcier ! » qui est proposé par l'UNIL : <https://www.explore-unil.ch/evenement/le-suisse-allemand-cest-pas-sorcier-programme-plus/>

Le postulant s'interroge sur la nature des cours facultatifs mentionnés dans le rapport. Le directeur général précise qu'ils existent tant au niveau obligatoire que post-obligatoire, mais toujours en dehors du programme officiel. Le chef de Département ajoute que les établissements disposent d'une marge de manœuvre pour en définir le format.

Le postulant insiste sur la possibilité d'intégrer le suisse allemand dans les options complémentaires de troisième année de gymnase, sans alourdir la grille horaire. Le chef de Département confirme que cette option est ouverte.

Point 3 Projets en cours

En réponse à une question sur les nouveaux moyens d'enseignement de l'allemand (porté par la CIIP sur plusieurs années), le chef de Département indique que la décision est prise, que la répartition financière et organisationnelle est fixée et que le projet se déploie sur cinq ans avec des équipes d'enseignants motivés.

Point Conclusion

Le postulant demande à clarifier les piliers de la stratégie de sensibilisation. Le chef de Département répond que l'introduction au suisse allemand est désormais généralisée et obligatoire dans le cursus, notamment au deuxième cycle. Elle est complétée par des cours facultatifs et des échanges scolaires et professionnels. Il souligne toutefois que la pénurie d'enseignants d'allemand limite la mise en œuvre.

5. VŒU DE LA COMMISSION

Le postulant, sans refuser le rapport, estime qu'il manque de précision. Il propose que la Commission formule un vœu exprimant clairement trois priorités :

La Commission affirme la nécessité d'une stratégie concrète reposant sur trois piliers : la mise en place d'un dispositif de familles d'accueil ou d'un registre permettant d'y avoir accès plus facilement, l'ouverture des cours *plus*, actuellement donnés à l'Université, aux élèves du secondaire I et II et l'introduction d'options complémentaires en suisse allemand.

Par onze voix contre deux abstentions, la commission fait sien ce vœu et affirme la nécessité d'une stratégie concrète reposant sur ces trois piliers.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Ecublens, le 16 avril 2026.

*La rapportrice :
Sylvie Pittet Blanchette*